

ENQUÊTE PUBLIQUE

25 octobre 2018 H 891 x L 1050 mm 1 : 2000

Visa de la Direction de l'Édité Date
A. Burgener *N. Surchat* *D. Gallard*
 Andrea Burgener Woeffray Nicole Surchat Vial Delphine Gallard
 Directrice de l'Édité Architecte de ville Cheffe de projet

Enquête publique selon publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg
 N° du au

Adopté par le Conseil communal de Fribourg Date
Thierry Steiert **Catherine Agostoni**
 Syndic Secrétaire de ville

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Date
 Le Conseiller d'État Directeur

LÉGENDE

- Alignement (limite de construction par rapport à l'axe de la route)
- Alignement obligatoire
- Alignement sous arcade
- Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (4 m)
- Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière)

Contenu indicatif

- Aire forestière
- Cours d'eau naturel
- Espace réservé aux eaux
- Ligne à haute tension
- Axe de route (domaine public des routes)
- Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)
- Périmètres régis par un plan d'aménagement de détail (PAD) en vigueur
- Périmètres soumis à un plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- Secteur de protection des fortifications

